

APPEL D'OFFRES OUVERT 2019

Disciplines concernées : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, DROIT, SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES, MÉDECINE, SCIENCES ÉCONOMIQUES...

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) vise à produire et à améliorer la connaissance des phénomènes de maltraitance et/ou de mise en danger envers les mineurs ainsi que les effets des mesures de protection et d'éducation mises en œuvre.

Le Conseil scientifique de l'ONPE et le Conseil d'administration du GIPED conviennent chaque année de proposer un appel à projet ouvert à des équipes de recherche de toutes les disciplines concernées par ces phénomènes.

La diversité des travaux de recherche dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance en danger conduit le Conseil scientifique de l'ONPE et le Conseil d'administration du GIP Enfance en Danger à renouveler pour l'année 2019 un **appel d'offres ouvert**. Celui-ci est complété par un appel d'offres thématique (dont le texte peut être téléchargé sur le site www.onpe.gouv.fr).

L'objectif du présent appel d'offres est de **développer l'étude de questions émergentes** dès lors que leur approfondissement peut contribuer à éclairer l'action des intervenants ou des responsables techniques ou politiques exerçant dans le champ de la protection de l'enfance.

Recommandations générales :

Le Conseil scientifique sera particulièrement attentif à ce que les auteurs des projets aient anticipé les questions d'accès aux terrains, de relations avec les professionnels, les institutions, les services, les associations, etc. susceptibles de favoriser ou de permettre le contact avec les sources d'information et/ou les personnes ressources. Les accords de principe formalisés par les services concernés, le cas échéant, sont dans ce cadre fortement recommandés.

Par ailleurs, le projet pourra faire émerger des recommandations au niveau des pratiques de terrain et des politiques publiques dans le cadre français (y compris par la comparaison avec d'autres pays) afin de mieux prendre en compte les résultats des études de recherche et d'évaluation et de faire émerger ou rendre reproductibles des programmes ou dispositifs.

Enfin, les projets qui engagent une équipe pluridisciplinaire seront fortement appréciés.

Les projets favorisant des expérimentations pratiques innovantes à partir d'une approche pluridisciplinaire seront également fortement appréciés.

Par ailleurs, les projets devront faire émerger des **recommandations opérationnelles** à partir des recherches conduites afin d'aider les décideurs publics à repérer les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance.

Modalités

Les dossiers devront être adressés, au plus tard le **25 mars 2019** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Madame la Directrice de l'ONPE, 63 bis Boulevard Bessières, 75017 Paris.

Une copie de l'ensemble des pièces devra **également être envoyée par email** à l'adresse suivante :
direction@onpe.gouv.fr

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- dossier administratif et financier (à télécharger sur le site de l'ONPE) ;
- texte du projet qui ne devra pas dépasser 10 pages (hors annexes). Police : Times New Roman taille 12 pour le corps du texte et 10 pour la bibliographie. Interligne : simple ou 1,5 ligne ;
- le résumé du projet de recherche (une page, 1800 signes) en 20 exemplaires.

Des éléments d'informations complémentaires, notamment un modèle de convention-type, pourront être obtenus au **01 58 14 22 50** ou/et **sur le site de l'ONPE**, www.onpe.gouv.fr.

Chaque projet sera analysé par deux experts désignés par le Conseil scientifique de l'ONPE. Ce dernier pourra auditionner les équipes présélectionnées. Dans ce cas, les auditions auront lieu le **14 mai 2019**. La durée du projet ne pourra excéder 18 mois.

Les répondants veilleront à bien mettre en évidence la structure qui porte la recherche ainsi que les partenariats mis en œuvre.

La méthode, en particulier la modalité d'accès au terrain et le recueil des données empiriques, fera l'objet d'une attention particulière.

Le budget sera détaillé et, le cas échéant, les financements complémentaires seront précisés selon qu'ils aient été sollicités ou obtenus.

Un ou plusieurs projets pourront être retenus par le Conseil scientifique de l'ONPE.

Après avis de ce dernier, le Conseil d'administration du GIP Enfance en Danger décidera de l'opportunité du financement.

La décision sera transmise aux équipes courant **juillet 2019**.

Les conventions établies pour le financement de ces recherches correspondent à un modèle type dont les termes ne pourront être modifiés. **Les équipes sont invitées à se rapprocher des autorités signataires, juridiques et comptables, lors de l'élaboration du projet. Le modèle de convention, selon que la TVA soit applicable ou pas, est unique (il peut être téléchargé sur le site de l'ONPE, www.onpe.gouv.fr) et aucun terme ne peut être modifié.**